

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT****Service de la Prévention
des Pollutions et des
Risques****Bureau de
l'Environnement
Industriel**

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

L'inspecteur des installations classées,

à

Monsieur le directeur
du collège Champagnat
BP 2075
98846 Nouméa cédex

N°2011-19158/DENV

Nouméa, le 05 MAI 2011

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées du collège Champagnat

Monsieur le directeur,

L'ouvrage de traitement des eaux usées du collège Champagnat est susceptible d'être soumis à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Je vous informe qu'une visite de contrôle de l'inspection des installations classées aura lieu sur place le jeudi 19 mai 2011 à 09h00. La présence d'un représentant du collège Champagnat est demandée.

L'objectif de cette visite est de vérifier si l'ouvrage de traitement des eaux usées de la résidence est soumis à la réglementation ICPE et le cas échéant de vérifier la conformité.

En cas d'indisponibilité de votre part à la date fixée, je vous remercie de bien vouloir me contacter pour convenir d'un nouveau rendez-vous.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : diocèse